



DAUBEUF-la-CAMPAGNE

N° 2025-04

Arrêté Municipal Permanent
Instaurant
la mise en place d'une signalisation de 6 panneaux STOP
Rue GRANDE RD 79

Le Maire de la commune de Daubeuf-la-Campagne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et suivants,

Considérant le problème de vitesse excessive des véhicules circulant Rue Grande,

Considérant la nécessité de sécuriser la route départementale D79,

Considérant l'intérêt général et la nécessité de renforcer la sécurité routière pour les usagers de la voie publique,

Après délibération du Conseil Municipal,

ARRÊTE :

Article 1 :

Six panneaux de signalisation « STOP » seront installés Rue Grande, aux carrefours des rues suivantes :

Rue de Vraiville, Rue de l'Eglise, Rue aux Dareys.

Les usagers de la Rue Grande devront marquer un temps d'arrêt et céder le passage aux véhicules circulant sur ces voies.

Article 2 :

La société « La Signalisation Routière d'Évreux » est chargée de la mise en place des panneaux de signalisation correspondants ainsi que du marquage au sol.

Article 3 :

La Communauté du Pays du Neubourg ainsi que le Conseil Départemental seront informés de la mise en place du présent aménagement.

Article 4 :

La Gendarmerie du Neubourg est chargée, en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Daubeuf-la-Campagne, le 08/09/2025

Le Maire, Laurance BUSSIERE.

Permanences : Le lundi de 14 h à 18 h30 ☞ Le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 16h.

